

1

Droit de résiliation

Vous avez le droit de résilier le présent contrat dans un délai de quatorze jours sans indication de motifs.

Le délai de rétractation est de quatorze jours à compter de la date à laquelle vous ou un tiers autre que le transporteur désigné par vous avez pris possession des marchandises.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer (ThermoDyn Produktion und Handel Kern, Roßmoos 20, 87629 Füssen, Tel : +49 (8363) 5531, Fax : +49 (8363) 94189, E-Mail : info@thermodyn.de) de votre décision de résilier ce contrat par une déclaration claire (par exemple une lettre, fax ou e-mail envoyé par la poste). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de retrait ci-joint, qui n'est pas obligatoire.

Pour respecter le délai de rétractation, il suffit d'envoyer la notification de l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

2

Conséquences de la révocation

Si vous révoquez le présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements que nous avons reçus de vous, y compris les frais de livraison (autres que les frais supplémentaires résultant de votre choix d'un mode de livraison différent du mode de livraison standard le moins cher que nous offrons), sans délai et au plus tard quatorze jours après la date à laquelle nous avons reçu votre avis de révocation du présent contrat. Pour ce remboursement, nous utiliserons le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction originale, sauf accord contraire exprimé avec vous ; en aucun cas ce remboursement ne vous sera facturé. Nous pouvons refuser de vous rembourser jusqu'à ce que nous ayons reçu la marchandise en retour ou jusqu'à ce que vous ayez fourni la preuve que vous avez retourné la marchandise, selon la première de ces éventualités.

Vous devez nous retourner ou nous remettre la marchandise immédiatement et en tout état de cause au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle vous nous avez notifié la résiliation du présent contrat. Ce délai est réputé respecté si vous expédiez la marchandise avant l'expiration du délai de quatorze jours. Les frais directs de retour sont à votre charge si la valeur de la commande de la livraison est inférieure ou égale à 2.500,00 EUR et si la marchandise livrée correspond à celle commandée. Les coûts sont estimés à un maximum d'environ [...] Euros. Ils ne sont responsables de toute dépréciation de la marchandise que si cette dépréciation est due à une manipulation de la marchandise qui n'est pas nécessaire pour en examiner la nature, les propriétés et la fonctionnalité.

Le droit de rétractation existe selon § 312g Abs. 2 BGB, à moins que les parties n'en aient convenu autrement, pas pour les contrats suivants:

1. Contrats de fourniture de biens qui ne sont pas préfabriqués et dont la fabrication est basée sur un choix ou une destination individuelle du consommateur ou qui sont clairement adaptés aux besoins personnels du consommateur,
2. Contrats pour la livraison de marchandises qui peuvent se détériorer rapidement ou dont la date d'expiration serait dépassée rapidement,
3. Contrats pour la livraison de marchandises scellées qui, pour des raisons de santé ou d'hygiène, ne peuvent être

- retournées si leur sceau a été enlevé après la livraison,
4. Contrats pour la livraison de marchandises si celles-ci ont été mélangées de manière inséparable avec d'autres marchandises après la livraison en raison de leur nature,
 5. Contrats de fourniture de boissons alcoolisées dont le prix a été convenu lors de la conclusion du contrat, mais qui peuvent être livrés au plus tôt 30 jours après la conclusion du contrat et dont la valeur actuelle dépend des fluctuations du marché sur lequel le professionnel n'a aucune influence,
 6. Contrats pour la livraison d'enregistrements sonores ou vidéo ou de logiciels informatiques dans un emballage scellé si le sceau a été enlevé après la livraison,
 7. Contrats de fourniture de journaux, périodiques ou magazines, à l'exception des contrats d'abonnement,
 8. Contrats de fourniture de biens ou de services, y compris les services financiers, dont le prix dépend des fluctuations du marché financier sur lequel l'entrepreneur n'a aucun contrôle et qui peuvent survenir pendant la période de révocation, en particulier les services liés aux actions, aux parts de fonds de placement ouverts au sens de l'article 1er, paragraphe 4, du code allemand des investissements et autres valeurs mobilières, devises, dérivés ou instruments du marché monétaire,
 9. sous réserve de la deuxième phrase, les contrats de prestation de services relatifs au logement à des fins autres que le logement, au transport de marchandises, à la location de véhicules automobiles, à la fourniture de nourriture et de boissons et à la prestation d'autres services liés aux loisirs, lorsque le contrat prévoit une date ou une période déterminée pour la fourniture de ces services,
 10. Contrats conclus dans le cadre d'une forme de commercialisation dans laquelle le professionnel offre des biens ou des services aux consommateurs présents en personne ou auxquels cette possibilité est accordée, dans le cadre d'une procédure transparente menée par le commissaire-priseur sur la base d'offres concurrentes, dans laquelle le soumissionnaire retenu est tenu d'acheter les biens ou services (vente publique),
 11. les contrats dans lesquels le consommateur a expressément demandé au professionnel de lui rendre visite pour effectuer des travaux urgents de réparation ou d'entretien, sauf en ce qui concerne d'autres services fournis pendant la visite que le consommateur n'a pas expressément demandés, ou les biens fournis pendant la visite qui ne sont pas nécessairement nécessaires comme pièces de rechange pour la maintenance ou la réparation,
 12. Contrats de prestation de services de paris et de loterie, à moins que le consommateur n'ait présenté sa déclaration de contrat par téléphone ou que le contrat n'ait été conclu en dehors d'un établissement commercial,
 13. et contrats notariés ; ceci ne s'applique aux contrats à distance de services financiers que si le notaire confirme que les droits du consommateur en vertu du § 312d alinéa 2 sont garantis.

Pour tous les litiges, le tribunal compétent est celui d'Amberg, à condition que le client soit un commerçant.

Fin de la révocation